

Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne

Remboursement sélectif des vaccins et mise à mal du libre CHOIX des patients : les Ministres Laanan & Onkelinx interpellées par recommandé.

La non gratuité du vaccin pentavalent (=minimum obligatoire de l'ONE) oblige certains parents modestes à accepter à contrecœur le vaccin hexavalent qui contient cependant aussi le vaccin hépatite B, non strictement obligatoire pour l'admission en milieu d'accueil.

Plusieurs pédiatres et médecins généralistes nous ont en effet signalé cette situation qui nous paraît pour le moins contraire aux droits élémentaires des patients et des parents, d'autant que l'intérêt de la vaccination anti-hépatite B chez les bébés est particulièrement contesté au sein du monde médical.

Sous couvert de « santé », seuls les vaccins hexavalent (contre l'hépatite B, le tétanos, la diphtérie, la coqueluche, la polio et l'Hib) et tétravalent sont donc intégralement remboursés pour les enfants alors que l'ONE impose au minimum **le vaccin pentavalent et le ROR.**¹

Les parents qui désirent par conséquent s'en tenir à ce « minimum » déjà très élevé, sont donc obligés de payer cette vaccination obligatoire de leur poche (4 doses à 35, 11 euros soit 140, 44 euros) mais pire, ils n'ont que peu de chances de trouver ou de pouvoir commander ce vaccin en Belgique où il est majoritairement indisponible et inconnu de la plupart des pharmaciens alors qu'il est pourtant de stock dans toutes les pharmacies françaises !

Ces remboursements sélectifs de vaccins constituent donc un moyen parmi d'autres pour forcer la main aux gens en faveur de toujours plus de vaccins, ce qui est inadmissible et contraire à la loi d'août 2002 sur les droits du patient. C'est la raison pour laquelle nous venons de demander par recommandé aux Ministres Laanan et Onkelinx si elles comptent remédier à cette aberration.²

Dans ce courrier important, nous avons notamment repris **les explications on ne peut plus éclairantes de l'ex PDG de GSK Biologicals, Jean Stéphane**, qui se réjouissait en ces termes de l'aubaine commerciale que représente le monopole des vaccins hexavalents (conférence qu'il a donnée le mercredi 27 juin dernier, au Cercle du Lac³) :

*« Je dirais que nous avons surpris toute l'industrie en disant ben voilà, nous avons acheté tous les brevets **sur l'hépatite B**. C'était la première fois qu'un vaccin était protégé par brevet. Nous avons tous les brevets et maintenant vous les concurrents, si vous voulez venir sur le marché, vous allez devoir négocier avec nous. Et je pense que c'est comme ça que la société s'est créée et est devenue **successful**. Et puis après, on a développé si vous voulez des vaccins combinés. **C'est-à-dire qu'on a mis l'hépatite B avec tout d'autres produits qui n'étaient pas protégés par brevets et en faisant ça évidemment, on rendait les produits combinés protégés. Mais donc la stratégie, c'est pas plus compliqué que ça. Avoir l'esprit marchand et économique est très important, en parallèle de l'esprit scientifique et innovation.** »*

Pour Initiative Citoyenne,

Muriel Desclée, Sophie Meulemans, Marie-Rose Cavalier

initiative.citoyenne@live.be

¹ http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/dec-2011/Autorisation_de_vaccination--ONE.pdf

² <http://ddata.over-blog.com/3/27/09/71/dec-2011/Courrier-aux-Ministres--remboursement-selectif-des-vaccins.pdf>

³ http://www.youtube.com/watch?v=eOdxYe_bUhU